

RÉSOLUTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF

DG12/19-20 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE chaque année, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « LIP »), la Commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

ATTENDU QUE la Commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion de ses ressources sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

ATTENDU QUE l'article 212 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que la Commission scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

Il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023;

DE CONSULTER les partenaires de la Commission scolaire et toute municipalité du territoire conformément aux dispositions de l'article 212 LIP, et ce, avant l'adoption finale de ce plan;

DE CONSERVER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 tel que présenté;

DE DÉPOSER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 au répertoire sous la cote DG12/19-20.

ADOPTÉ À DONNACONA
Ce 6 avril 2020



La directrice générale
Marie-Claude Tardif

Attestation de l'analyse et de la recommandation

Responsable : Karine Toupin
Fonction : Secrétaire générale et directrice des communications

A. Respect des encadrements

La secrétaire générale et directrice des communications atteste que la présente demande respecte en tout point l'article 212 de la LIP.

B. Recommandation de la direction du Secrétariat général et de la direction des communications

En vertu des considérants ci-haut, la secrétaire générale et directrice des communications recommande l'adoption de la résolution soumise.


Karine Toupin

2020-04-06
Date

DG13/19-20 MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2019-2020 – REMPLACEMENT DES CHAUFFE-EAU - ÉCOLE SECONDAIRE DE DONNACONA

ATTENDU QUE la Commission scolaire a mis de l'avant le projet de remplacement des chauffe-eau à l'école secondaire de Donnacona;

ATTENDU QUE la Commission scolaire s'est vue réserver par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une somme de 5 123 517 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 748 482 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné;

ATTENDU QUE lors de la réunion de démarrage, l'entrepreneur fournira un échéancier et un plan de mobilisation (périodes de travaux, séquences, cohabitation ou non, utilisation des lieux, etc.) qui tiennent compte de la situation en lien avec la COVID-19 et des directives gouvernementales en vigueur à cet effet, ainsi que des travaux à exécuter et que cet échéancier et ce plan de mobilisation devront être commentés par le représentant de la commission scolaire,

Il est **RÉSOLU** de :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

MG2 Énergie au montant de 343 800 \$ (avant taxes).

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Frédéric Pagé ou le coordonnateur des ressources matérielles, Frédéric Lajoie soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À DONNACONA
CE 23 AVRIL 2020



La directrice générale,
Marie-Claude Tardif

Attestation de l'analyse et de la recommandation

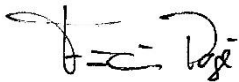
Responsable : Frédéric Pagé
Fonction : Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information (RMTI)

A. Respect des encadrements

Le directeur des RMTI atteste que la présente demande respecte en tout point la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de contrats de construction* de la Commission scolaire de Portneuf.

B. Recommandation de la direction du Service RMTI

En vertu des considérants ci-haut, le directeur des RMTI recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit MG2 Énergie au montant de 343 800 \$ (avant taxes).



Frédéric Pagé

23 avril 2020
Date

DG14/19-20 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ATTENDU QUE le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres;

ATTENDU QUE toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion des cadres en vigueur,

Il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le plan d'effectifs des directions d'établissement 2020-2021 et le plan d'effectifs des cadres de service conformément aux plans déposés et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote DG14/19-20.

D'AFPECTER à compter du 1^{er} juillet 2020, les directions d'établissement de la façon suivante :

			Type	Année 20-21
Monsieur	Donald	Alain	Affectation	directeur de l'école des Trois-Sources à 100 %, incluant un mandat de la Collection Tardivel à 20 %
Madame	Jacinthe	Bédard	Affectation	directrice adjointe de l'école secondaire de Donnacona à 100 %
Monsieur	Martin	Blanchard	Affectation temporaire	directeur adjoint de l'école secondaire de Saint-Marc à 60 % en remplacement de Jean-François Vachon, en plus d'occuper un poste d'enseignant à 40 %
Monsieur	Daniel	Blanchette	Affectation	directeur adjoint de l'école secondaire Louis-Jobin à 100 %
Madame	Ninon	Brière	Affectation	directrice de l'école Sainte-Marie-et-du-Goéland à 100 %
Monsieur	Steeve	Brière	Affectation	directeur adjoint de l'école secondaire de Donnacona à 100 %
Madame	Mélanie	Cayer	Affectation	directrice de l'école de la Grande-Vallée à 100 %
Monsieur	Denis	Chantal	Affectation	directeur adjoint de l'école de la Grande-Vallée à 100 %
Monsieur	Éric	Deschênes	Affectation	directeur de l'école du Bon-Pasteur à 100 %
Madame	Marie-Claude	Drolet	Nomination	directrice adjointe de l'école du Perce-Neige à 100 %
Monsieur	Jean-François	Garneau	Affectation	directeur de l'école secondaire Louis-Jobin à 100 %
Monsieur	Joël	Garneau	Affectation	directeur adjoint de l'école secondaire de Donnacona à 100 %
Madame	Marie-Claude	Gignac	Affectation	directrice de l'école Marie-du-Saint-Sacrement et Saint-Cœur-de-Marie à 100 %, incluant un mandat aux services éducatifs de 20 %

			Type	Année 20-21
Madame	Mélanie	Gilbert	Nomination	directrice de l'école des Sentiers-et-de-la-Riveraine à 100 %, incluant un mandat à 20% de directrice adjointe à l'école du Perce-Neige
Monsieur	Sébastien	Gilbert	Affectation	directeur de l'école du Perce-Neige à 100 %
Madame	Annick	Goulet-Bernier	Affectation	directrice de l'école du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines à 100 %, incluant un mandat aux services éducatifs à 20 %
Madame	Annie	Lachance	Affectation	directrice adjointe de l'école secondaire Louis-Jobin à 100 %
Monsieur	Stéphane	Lamothe	Affectation	directeur de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle au Centre de formation de Portneuf à 100 %, en plus du remplacement de Éric Bard pour le Service aux entreprises.
Monsieur	Guillaume	Lavallée-Guay	Affectation temporaire	directeur adjoint de l'école Sainte-Marie-et-du-Goéland à 40 % en remplacement de Jean-François Vachon, en plus d'occuper un poste d'enseignant à 60 %
Madame	Sylvie	Marcotte	Affectation	directrice adjointe de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises du Centre de formation de Portneuf à 100 %
Madame	Céline	Morasse	Affectation	directrice de l'école secondaire de Donnacona à 100 %
Madame	Katia	Morasse	Affectation temporaire	directrice adjointe de l'école des Bourdons-et-Courval à 30 % en remplacement de Nathalie Morin, en plus d'occuper un poste d'enseignante à 70 %
Madame	Nathalie	Morin	Nomination	directrice adjointe de l'école des Bourdons-et-Courval à 30 %, en plus d'occuper un poste d'enseignante à 70 %
Madame	Nathalie	Morin	Affectation temporaire	directrice de l'école du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines à 100 %, incluant un mandat aux services éducatifs à 20 %, et ce, en remplacement de Annick Goulet-Bernier.
Madame	Geneviève	Pagé	Nomination	directrice adjointe de l'école de la Saumonière à 100 %
Madame	Mélanie	Petitclerc	Affectation	directrice adjointe de l'école de la Grande-Vallée à 100 %
Madame	Marie-Pierre	Plamondon	Affectation	directrice adjointe de l'école du Perce-Neige à 100 %
Monsieur	Jean-Philippe	Rochon	Nomination	directeur de l'école de la Morelle et du Bateau-Blanc à 100 %, incluant un mandat aux services éducatifs à 20 %
Monsieur	Guy	Sénéchal	Affectation	directeur de l'école secondaire de Saint-Marc à 100 %
Madame	Andrée-Anne	Savard	Nomination	directrice de l'école des Bourdons-et-Courval à 100 %
Monsieur	Luc	Tremblay	Affectation	directeur adjoint de l'établissement de Donnacona à 100 %, incluant l'école de conduite du Centre de formation de Portneuf et un mandat en soutien au Service aux entreprises

			Type	Année 20-21
Monsieur	Jean-François	Vachon	Nomination	directeur adjoint de l'école secondaire de Saint-Marc à 60 % et de l'école Sainte-Marie-et-du-Goéland à 40 %
Monsieur	Jean-François	Vachon	Affectation temporaire	directeur de l'école secondaire de Saint-Marc à 100 %, et ce, en remplacement de Guy Sénéchal
Madame	Danielle	Vallée	Affectation	directrice de l'école de la Saumonière à 100 %

ET

D'AFFECTER à compter du 1^{er} juillet 2020, les directions de service de la façon suivante :

			Type	Année 20-21
Monsieur	Éric	Bard	Affectation temporaire	directeur du Service des ressources humaines, par intérim, en remplacement de Monsieur Éric Bouchard et directeur de l'établissement de Donnacona
Madame	Émilie	Bédard	Affectation	régisseuse au Service des ressources financières et du transport scolaire
Madame	Jessy	Bergeron	Affectation temporaire	régisseuse au Service des ressources humaines par intérim, en remplacement de Madame Nathalie Gilbert
Monsieur	Éric	Bouchard	Affectation	directeur du Service des ressources humaines
Madame	Karine	Bou langer	Affectation	coordonnatrice au Service des ressources financières
Madame	Lise	Joncas	Affectation	directrice adjointe des services éducatifs
Madame	Claudette	Julien	Affectation	directrice des Services éducatifs complémentaires des jeunes et de la formation professionnelle et générale aux adultes
Monsieur	Frédéric	Lajoie	Affectation	coordonnateur du Service des ressources matérielles
Monsieur	Jean-François	Lussier	Affectation	directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur	Jacques	Moffette	Affectation	directeur des Services éducatifs
Monsieur	Frédéric	Pagé	Affectation	directeur du Service des technologies de l'information et du Service des ressources matérielles
Monsieur	Sylvain	Paquet	Affectation	coordonnateur du Service des technologies de l'information
Madame	Martine	Picard	Affectation	coordonnatrice de la rémunération du Service des ressources humaines
Monsieur	Michel	Proulx	Affectation	régisseur au Service des technologies de l'information
Monsieur	Marco	Roberge	Affectation	régisseur au Service des ressources matérielles
Monsieur	Guy	Sénéchal	Affectation temporaire	directeur adjoint au Service des ressources humaines, par intérim, en remplacement de Monsieur Éric Bard
Madame	Karine	Toupin	Affectation	directrice au Service du secrétariat général et des communications
Monsieur	Mario	Vincent	Affectation	régisseur au Service des ressources matérielles

ADOPTÉ À DONNACONA

Ce 1^{er} mai 2020



La directrice générale,
Marie-Claude Tardif

Attestation de l'analyse et de la recommandation

Responsable : Éric Bard
Fonction : Directeur par intérim du Service des ressources humaines

A. Respect des encadrements

Le directeur du Service des ressources humaines atteste que la présente demande respecte en tout point la politique de gestion en vigueur.

B. Recommandation du directeur du Service des ressources humaines

En vertu des considérants ci-haut, le directeur du Service des ressources humaines recommande l'adoption de la résolution soumise.



Éric Bard

2020-05-20

Date